

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le lundi 24 août 2026**

Informations générales

Prénom : Eric

Nom : David

Numéro de dossier : R-4344-2026

Courriel : edavid@gbvavocats.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Paramètres proposés des mécanismes de traitement des surplus ou des manques à gagner (MTSM) et fondements de la proposition

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : OC s'intéresse aux paramètres proposés des MTSM puisqu'ils détermineront la façon dont certains écarts entre les résultats réalisés et les montants autorisés seront répartis entre HQTD et la clientèle. Ces modalités peuvent donc avoir une incidence sur les risques assumés par la clientèle et, ultimement, sur l'évolution des tarifs auxquels est assujettie la clientèle domestique représentée par OC.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : OC entend analyser les paramètres proposés des MTSM applicables au Transporteur et au Distributeur, notamment la symétrie du mécanisme, les modalités de partage des surplus et des manques à gagner ainsi que les seuils de la zone sans partage (B-0004). OC souhaite notamment comprendre les fondements du choix d'un mécanisme de partage symétrique et la justification des seuils différenciés proposés pour le Transporteur et le Distributeur. OC entend également examiner les fondements de la proposition d'HQTD, incluant le témoignage écrit des experts de The Brattle Group (B-0006) et les différents balisages réglementaires présentés à l'appui des recommandations (B-0008, B-0009 et B-0010). OC souhaite notamment évaluer la justification des principaux paramètres proposés et dans quelle mesure les pratiques recensées dans le balisage peuvent être transposées au contexte réglementaire québécois. OC portera aussi une attention particulière à l'articulation entre les MTSM proposés et la volonté d'HQTD de maintenir les comptes d'écarts et de reports (CER) actuellement reconnus par la Régie. Au terme de son analyse, OC cherchera à déterminer si les paramètres proposés sont adéquatement justifiés et permettent un partage équilibré des risques entre HQTD et la clientèle. Le cas échéant, OC pourra recommander les ajustements qu'elle jugera nécessaires afin d'assurer cet équilibre.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet. OC entend collaborer avec d'autres intervenants lorsqu'ils partagent les mêmes intérêts et opinions.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 2

Sujet : Modalités d'établissement et de disposition des soldes des MTSM

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : OC s'intéresse aux modalités d'établissement et de disposition des soldes des MTSM puisqu'elles détermineront à quel moment et de quelle manière les surplus et les manques à gagner seront reflétés dans les revenus requis et, ultimement, dans les tarifs payés par la clientèle domestique qu'elle représente.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : OC entend analyser les modalités proposées pour l'établissement annuel des surplus et des manques à gagner cumulés ainsi que pour la disposition des soldes découlant des MTSM. OC entend notamment évaluer si les règles proposées permettent un traitement approprié des écarts générés par les MTSM et limitent les risques de transferts indus entre différentes périodes tarifaires ou générations de clients. OC cherchera ainsi à déterminer si les modalités proposées favorisent un traitement transparent, prévisible et équilibré des surplus et des manques à gagner, tout en permettant une répartition équitable des coûts et bénéfices entre les différentes périodes tarifaires. Le cas échéant, OC pourra recommander des ajustements aux modalités proposées.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet. OC entend collaborer avec d'autres intervenants lorsqu'ils partagent les mêmes intérêts et opinions.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 3

Sujet : Ajustement des modalités de disposition et de rémunération des comptes d'écarts et de reports (CER)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : OC s'intéresse aux modalités de disposition et de rémunération des CER maintenus dans le cadre du nouveau régime proposé puisqu'elles peuvent avoir une incidence sur les montants ultimement récupérés ou remis à la clientèle domestique ainsi que sur le moment où ces montants seront reflétés dans les tarifs payés par celle-ci. Cet élément est d'autant plus important compte tenu du cycle tarifaire de trois ans pour HQTD.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : OC entend analyser les ajustements proposés aux modalités de disposition et de rémunération des soldes des CER maintenus dans le cadre du nouveau régime. OC évaluera notamment la justification des modalités proposées quant à la récupération, à la remise et à la rémunération des montants accumulés, ainsi que leurs impacts sur les clients actuels et futurs. OC cherchera à déterminer si les modalités proposées permettent d'assurer un traitement transparent, prévisible et équitable des soldes accumulés et une répartition appropriée des coûts et bénéfices associés aux écarts reportés dans les tarifs. Au terme de son analyse, OC pourra recommander des ajustements aux modalités proposées afin d'assurer une répartition équitable des montants entre les différentes périodes tarifaires et de protéger adéquatement les intérêts de la clientèle.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet. OC entend collaborer avec d'autres intervenants lorsqu'ils partagent les mêmes intérêts et opinions.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 4

Sujet : Ajustements proposés à certains comptes d'écarts et de reports (CER)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : OC s'intéresse aux ajustements proposés à certains CER puisqu'ils peuvent modifier la façon dont certains risques et écarts sont assumés et ultimement reflétés dans les tarifs. Ces changements sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les coûts assumés par la clientèle domestique, dont OC représente les intérêts.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : De manière générale, OC appuie la volonté d'HQTD d'ajuster certains CER en cohérence avec la mise en place des MTSM. OC entend toutefois examiner les ajustements proposés afin d'en évaluer la justification et les effets dans le cadre du nouveau mécanisme de traitement des écarts. OC entend notamment examiner la caducité des CER associés aux écarts de rendement ainsi que les modifications proposées au compte de pass-on pour les coûts d'approvisionnement en électricité, à la provision annuelle pour les pannes majeures ainsi qu'au CER qui lui est associé. En ce qui concerne les pannes majeures, l'examen des charges d'exploitation engagées au cours des dernières années amène OC à constater la nécessité d'ajuster la provision annuelle. OC souhaite toutefois s'assurer que le montant proposé est adéquatement établi et que les modalités du mécanisme permettent de traiter de façon appropriée le risque associé à ces événements. OC cherchera plus largement à déterminer si les ajustements proposés permettent une transition ordonnée vers le nouveau cadre de traitement des écarts et une allocation appropriée des risques entre HQTD et la clientèle, en tenant notamment compte de l'analyse comparative présentée (B-0009). Le cas échéant, OC pourra recommander les ajustements nécessaires afin d'assurer une protection adéquate des intérêts de la clientèle.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet. OC entend collaborer avec d'autres intervenants lorsqu'ils partagent les mêmes intérêts et opinions.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.